

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : Splash by Realco - PERFECT POOL
 Code du produit : POU0765

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

REALCO S.A.
 Avenue Albert Einstein, 15
 B-1348 Louvain-la-Neuve - Belgium
 T +32 (0)10 45 30 00 - F +32 (0)10 45 63 63
info@realco.be - www.realco.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Int+32-70-245.245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 H302
 Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B H314
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318
 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

peroxodisulfate de dipotassium; Pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate)

Mentions de danger (CLP) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P280 - Porter des gants de protection

Splash by Realco - PERFECT POOL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P405 - Garder sous clef

Fermeture de sécurité pour enfants : Applicable

Indications de danger détectables au toucher : Applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate)	(n° CAS) 70693-62-8 (Numéro CE) 274-778-7 (N° REACH) 01-2119485567-22	> 30	Xn; R22 C; R34 R52	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
peroxodisulfate de dipotassium	(n° CAS) 7727-21-1 (Numéro CE) 231-781-8 (Numéro index) 016-061-00-1	< 5	O; R8 Xn; R22 Xi; R36/37/38 R42 R43	Ox. Sol. 3, H272 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317
Tetra(carbonato(2-))digydroxypentamagnesium	(n° CAS) 7760-50-1 (Numéro CE) 231-851-8	< 5	Xi; R36	Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases R et H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Si possible montrer cette fiche au docteur. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever vêtements et chaussures contaminés.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Ne rien donner, sauf un peu d'eau à boire. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Gorge douloureuse. Toux.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Rougeurs, douleur. Brûlures.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Rougeurs, douleur. Vision brouillée. Brûlures.

Symptômes/lésions après ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche.

Agents d'extinction non appropriés : Dioxyde de carbone. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Le produit lui-même ne brûle pas.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Splash by Realco - PERFECT POOL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Porter un équipement de protection respiratoire.
Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer la zone. Assurer une ventilation appropriée. Balayer ou recueillir le produit déversé.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Protection respiratoire. Voir section 8.
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Éviter de respirer les Poussières. Protection individuelle. Voir section 8.
Procédures d'urgence : Aérer la zone. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.
Autres informations : Ne jamais remettre le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une éventuelle réutilisation.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Ne pas respirer les poussières. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les Poussières.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver hors de portée des enfants.
Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'abri de l'humidité.
Durée de stockage maximale : 2 année
Température de stockage : 4 - 25 °C
Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.
Interdictions de stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter le contact avec l'humidité.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Matériaux d'emballage : PEHD.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

peroxodisulfate de dipotassium (7727-21-1)		
Belgique	Nom local	Potassium (persulfate de)
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	0,1 mg/m ³

Splash by Realco - PERFECT POOL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle	: Gants.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques
Protection oculaire	: Éviter le contact avec les yeux. Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	: Éviter le contact avec la peau. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé
Protection des voies respiratoires	: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P1



Protection contre les dangers thermiques	: Aucune n'est nécessaire.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Contrôle de l'exposition du consommateur	: Éviter toute exposition inutile. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Autres informations	: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. L'équipement doit être nettoyé à fond après chaque utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Granules.
Couleur	: blanc.
Odeur	: Piquant(e).
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Se décompose avant de fondre
Point de congélation	: Non applicable.
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Le produit n'a pas été testé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: < 0,17 mPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,43 - 1,73
Solubilité	: Produit très soluble dans l'eau. Eau: 297 - 357 g/l
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

Splash by Realco - PERFECT POOL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Températures élevées. Rayons directs du soleil. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Composés halogénés. cyanures. sels solides et solutions contenant des métaux lourds.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion.

Splash by Realco - PERFECT POOL	
CL50 inhalation rat (ppm)	> 5 ppm/4h
ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
Pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate) (70693-62-8)	
DL50 orale rat	500 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Brûlures en cas de contact avec la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Risque de lésions oculaires graves

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Splash by Realco - PERFECT POOL	
Indications complémentaires	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate) (70693-62-8)	
NOEC (chronique)	0,222 mg/l (Cyprinodon variegatus)
NOEC chronique algues	0,5 mg/l (Selenastrum capricornutum)
NOEC, invertébrés aquatiques, Americamysis bahia	0.267 mg/l (heures)
EC50, daphnie	3.5 mg/l (48 heures)
ErC50, algues, Selenastrum capricornutum	> 1 mg/l (72 heures)
CL50, poissons, Cyprinodon variegatus	1.09 mg/l (96 heures)

12.2. Persistance et dégradabilité

Splash by Realco - PERFECT POOL	
Persistance et dégradabilité	Pas de données disponibles.
Pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate) (70693-62-8)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Splash by Realco - PERFECT POOL	
Potentiel de bioaccumulation	Non potentiellement bioaccumulable.

Splash by Realco - PERFECT POOL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate) (70693-62-8)

Potentiel de bioaccumulation : Non potentiellement bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Splash by Realco - PERFECT POOL

Ecologie - sol : Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant

Pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate) (70693-62-8) : Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Eliminer en centre de traitement agréé.
Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. LORSQU'ILS SONT TOTALEMENT VIDES, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage.
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 19* - pesticides
Code H : H8 - «Corrosif»: substances et préparations qui, en contact avec des tissus vivants, peuvent exercer une action destructrice sur ces derniers
Code R/ Code D : D9 - Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D 1 à D 12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 3260
N° ONU (IMDG) : 3260
N° ONU (IATA) : 3260
N° ONU (ADN) : 3260
N° ONU (RID) : 3260

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IMDG) : SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IATA) : Corrosive solid, acidic, inorganic, n.o.s.
Désignation officielle de transport (ADN) : SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (RID) : SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Description document de transport (ADR) : UN 3260 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CONTIENT Pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate)), 8, III, (E)
Description document de transport (IMDG) : UN 3260 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A., 8, III
Description document de transport (IATA) : UN 3260 Corrosive solid, acidic, inorganic, n.o.s., 8, III
Description document de transport (ADN) : UN 3260 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A., 8, III
Description document de transport (RID) : UN 3260 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A., 8, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8
Étiquettes de danger (ADR) : 8



IMDG

Splash by Realco - PERFECT POOL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8

Étiquettes de danger (IMDG) : 8



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8

Étiquettes de danger (IATA) : 8



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8

Étiquettes de danger (ADN) : 8



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8

Étiquettes de danger (RID) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

Groupe d'emballage (ADN) : III

Groupe d'emballage (RID) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C2

Dispositions spéciales (ADR) : 274

Quantités limitées (ADR) : 5kg

Quantités exceptées (ADR) : E1

Instructions d'emballage (ADR) : P002, IBC08, LP02, R001

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : B3

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP10

Splash by Realco - PERFECT POOL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T1
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP33
Code-citerne (ADR) : SGAV
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 3
Dispositions spéciales de transport - Vrac (ADR) : VC1, VC2, AP7
Danger n° (code Kemler) : 80
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223, 274
Quantités limitées (IMDG) : 5 kg
Quantités exceptées (IMDG) : E1
Instructions d'emballage (IMDG) : P002, LP02
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC08
Dispositions spéciales GRV (IMDG) : B3
Instructions pour citernes (IMDG) : T1
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP33
N° FS (Feu) : F-A
N° FS (Déversement) : S-B
Catégorie de chargement (IMDG) : A
Propriétés et observations (IMDG) : Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y845
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 5kg
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 860
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 25kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 864
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 100kg
Dispositions spéciales (IATA) : A3
Code ERG (IATA) : 8L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C2
Dispositions spéciales (ADN) : 274
Quantités limitées (ADN) : 5 kg
Quantités exceptées (ADN) : E1
Équipement exigé (ADN) : PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C2
Dispositions spéciales (RID) : 274
Quantités limitées (RID) : 5kg
Quantités exceptées (RID) : E1
Instructions d'emballage (RID) : P002, IBC08, LP02, R001

Splash by Realco - PERFECT POOL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Dispositions spéciales d'emballage (RID)	: B3
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP10
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T1
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP33
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: SGAV
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Vrac (RID)	: VC1, VC2, AP7
Colis express (RID)	: CE11
Numéro d'identification du danger (RID)	: 80

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

	Dispositions spéciales de transport - Vrac (ADR)	Ajouté	
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
	Dispositions spéciales de transport - Vrac (RID)	Ajouté	
	Groupe d'emballage (RID)	Modifié	
	Quantités exceptées (ADN)	Modifié	
	Quantités limitées (ADN)	Modifié	
	Colis express (RID)	Modifié	
	Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	Enlevé	
	Catégorie de transport (RID)	Modifié	
	Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	Modifié	
	Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	Modifié	
	Dispositions spéciales d'emballage (RID)	Modifié	
	Instructions d'emballage (RID)	Modifié	
	Quantités exceptées (RID)	Modifié	
	Quantités limitées (RID)	Modifié	

Splash by Realco - PERFECT POOL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

	Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	Modifié	
	Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	Modifié	
	Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	Modifié	
	Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	Modifié	
	Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	Modifié	
	Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	Modifié	
	Quantités limitées (IMDG)	Modifié	
	Catégorie de chargement (IMDG)	Modifié	
	Instructions pour citernes (IMDG)	Modifié	
	Dispositions spéciales GRV (IMDG)	Modifié	
	Quantités exceptées (IMDG)	Modifié	
	Dispositions spéciales (IMDG)	Modifié	
	Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	Enlevé	
	Code-citerne (ADR)	Modifié	
	Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	Modifié	
	Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	Modifié	
	Instructions d'emballage (ADR)	Modifié	
14.4	Groupe d'emballage (ADN)	Modifié	
14.4	Groupe d'emballage (IMDG)	Modifié	
14.4	Groupe d'emballage (IATA)	Modifié	
14.4	Groupe d'emballage (ADR)	Modifié	
14.6	Instructions d'emballage (IMDG)	Modifié	
14.6	Catégorie de transport (ADR)	Modifié	
14.6	Quantités limitées (ADR)	Modifié	
14.6	Quantités exceptées (ADR)	Modifié	

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, Catégorie 3
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2

Splash by Realco - PERFECT POOL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit